

# DECISION DU MAIRE

N° 353

DATE

17 avril 2023

**Attribution du marché n° 22-079 relatif à l'achat et la livraison de matériel électrique, de matériel d'éclairage, de fils et câbles, de produits et d'outillage spécifiques pour les ateliers municipaux de la Ville**

Le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-22, 4<sup>ème</sup> alinéa et L. 2131-1 et suivants,

Vu le Code de la commande publique, notamment les R. 2124-1 et suivants, R. 2131-16 et suivants, R. 2131-19 et suivants et R. 2161-2 et suivants,

Vu la délibération n° 2 du Conseil municipal du 11 juillet 2022 portant délégations accordées par le conseil municipal au Maire,

Vu le budget communal,

Vu le rapport d'analyse des services,

Considérant les avis d'appel public à la concurrence publiés au Journal Officiel de l'Union Européenne en date du 19 septembre 2022, annonce n° 2022/S180-508879, au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics en date du 17 septembre 2022, annonce n° 22-123592 et sur le site achatpublic.com du 16 septembre 2022 au 25 octobre 2022,

Considérant qu'il a été reçu 15 offres,

Numéro de pli	Numéro du ou des lots	Nom du candidat
1	5	DECO SPHERE
2	2	ROUSSELY SAS
3	5	ZOLPAN
4	2, 6	Quincaillerie ile de France
5	5	PAILLE SAS
6	5	AKZONNOBEL DISTRIBUTION
7	5	BARBAT SAS
8	2, 6	LEGALLAIS SAS
9	1	REXEL
10	5	TMP PARIS CLAMART
11	2, 6	Pont d'Issy Industrie-Roussely 2
12	1	Sonepar France Distribution
13	4	ETS Georges Vilatte
14	2, 6	FOUSSIER SAS
15	5	PEINTURE DE PARIS

Considérant qu'à l'issue de la procédure, la Commission d'appel d'offres a décidé, lors de sa séance en date du 9 mars 2023 :

1. D'attribuer les lots du marché aux sociétés suivantes :

LOTS	CANDIDAT RETENU	MONTANT HT
Lot n° 1 Matériel électrique, d'éclairage, fils et câbles pour le service électricité	REXEL FRANCE	<input checked="" type="checkbox"/> Montant du DQE 48 834,77 € HT 52 601,72 € TTC
Lot n° 2 Quincaillerie et petit outillage pour les services	SAS FOUSSIER	<input checked="" type="checkbox"/> Montant du DQE 5 573,98 € HT 6 688,78 € TTC
Lot n° 5 Peinture et outillage spécifique pour le service peinture	DECO SPHERE	<input checked="" type="checkbox"/> Montant du DQE 13 466,3 € HT 16 159,56 € TTC
Lot n° 6 Fournitures et outillage spécifique pour le service serrurerie	QUINCAILLERIE ILE DE FRANCE	<input checked="" type="checkbox"/> Montant du DQE 1 202,85 € HT 1 443,42 € TTC

2. De relancer suivant la procédure d'appel d'offres les lots suivants :

- Lot n° 3 pour les produits métalliques, au motif d'absence d'offre,
- Lot n° 4 pour le bois et le petit outillage spécifique pour le service menuiserie, au motif que l'unique offre reçue était irrégulière,

**DÉCIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

D'attribuer les lots du marché aux sociétés suivantes et de fixer les dépenses définies comme suit :

LOTS	ATTRIBUTAIRE	MONTANT ANNUEL MAXI EN € HT (accord-cadre à bons de commande)
22-079A - Lot n° 1 Matériel électrique, d'éclairage, fils et câbles pour le service électricité	REXEL France 75, rue Rateau 93120 LA COURNEUVE	120 000 €
22-079B - Lot n° 2 Quincaillerie et petit outillage pour les services	SAS FOUSSIER ZAC du Monné 21, rue du Châtelet 72700 ALLONNES	100 000 €
22-079E - Lot n° 5 Peinture et outillage spécifique pour le service peinture	DECOSPHERE 12, rue Georges Truffaut 77170 Servon	100 000 €
22-079F - Lot n° 6 Fournitures et outillage spécifique pour le service serrurerie	QUINCAILLERIE ILE DE France 14, rue de la Pedrix 93420 VILLEPINTE	100 000 €

**Article 2 :**

De préciser que les lots du marché sont conclus pour une période de 12 mois à compter de la date de réception de la notification et qu'ils pourront être reconduits trois fois pour la même durée. La durée totale de l'accord-cadre, toutes périodes confondues, sera au maximum de 4 ans.

**Article 3 :**

D'imputer les dépenses afférentes à ce marché et pour la Ville de Poissy sur les crédits inscrits au budget, nature : 2158, 60632 et fonction : 020.

**Article 4 :**

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification), auprès du Tribunal Administratif de Versailles (56, avenue de Saint-Cloud, 78000 Versailles) ou par voie dématérialisée, sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 5 :**

Une ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Saint-Germain-en-Laye.

**Le Maire,  
Vice-Présidente de la Communauté Urbaine  
Grand Paris Seine et Oise,  
Conseillère régionale d'Île-de-France,**

**#signature#**

**Sandrine BERNO DOS SANTOS**